



Taux d'encadrement - périscolaire

- ✓ **NON** À LA CASSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL
- ✓ **OUI** À DES TEMPS ÉDUCATIFS DE QUALITÉ

Alors que le ministre de la Jeunesse est satisfait de l'expérimentation sur les rythmes et souhaite maintenir le décret du 2 août 2013, un sondage réalisé en mars 2016 auprès de 3000 animateurs par une intersyndicale de l'animation et Le Journal de l'Animation montre une toute autre réalité.

Les résultats sont sans appel :

- 87% des animateurs considèrent que les nouveaux taux d'encadrement ont conduit à une dégradation de la qualité éducative des accueils périscolaires,
- 81% des animateurs considèrent que les nouveaux taux d'encadrement ont conduit à une dégradation de la sécurité des mineurs,
- 91% des animateurs considèrent que les nouveaux taux d'encadrement ont conduit à une dégradation de leurs conditions de travail.

Le 16 mars l'ensemble des institutions concernées par la réforme des rythmes avaient été conviées par le délégué interministériel à la Jeunesse pour échanger sur un projet de décret sur les taux d'encadrement des temps d'accueils périscolaires (TAP) organisés dans le cadre de PEDT.

L'ensemble des organisations syndicales et des fédérations d'Education Populaire ont exprimé leur mécontentement sur la méthode de concertation et ont insisté sur la nécessité d'avoir une vision politique globale sur le secteur de l'animation.

Ces dernières ont quitté la séance en claquant la porte et en demandant à enfin voir le ministre.

Cinq mois après, le ministre Patrick KANNER entérine l'assouplissement des taux d'encadrement dérogatoires des temps d'accueils périscolaires en pérennisant le décret 2 août 2013.

Au détriment du dialogue social, il grave dans le marbre du Code de la famille et de l'action sociale des normes d'encadrement des TAP de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Le 5 septembre 2016, la première grève nationale intersyndicale s'est organisée. Des animateurs de toute la France se sont rassemblés pour demander le retrait de ce décret. Cependant, cette question nous concernant tous, nous appelons les parents, élus, professionnels et citoyens à signer la pétition ci-dessous.

Nous demandons un retour à des taux d'encadrement non dérogatoires et compatibles avec une qualité pédagogique et éducative des temps d'accueils périscolaires.

L'éducation ne doit pas être un coût mais bien un investissement gage d'avenir !

	Nom prénom	Téléphone	Mail	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				

19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				

